

>> Charte de l'ouverture à la société des organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux

le 9 décembre 2016

Pour l'ANSES



Roger Genet
Directeur général

Pour le BRGM



Pierre Toulhoat
Directeur général délégué

Pour l'IFSTTAR



Hélène Jacquot-Guimbal
Directrice générale

Pour l'INERIS



Raymond Cointe
Directeur général

Pour l'IRSN



Jean-Christophe Niel
Directeur général

Pour IRSTEA



Jean-Marc Bourrignat
Président

Pour
Santé publique
France



François Bourdillon
Directeur général

>> introduction

Nos sept établissements publics remplissent tous, au-delà de leur diversité, une mission d'intérêt général commune : évaluer les risques dans les domaines de la santé et de l'environnement et les moyens de les réduire, dans une perspective d'aide à la décision.

Nous produisons des évaluations scientifiques et techniques s'appuyant, selon les cas, sur des capacités de recherche, d'investigation et des avis d'experts, internes ou externes.

L'indépendance des travaux réalisés comme leur qualité scientifique sont des valeurs communes à nos organismes. Leur respect repose sur une exigence de compétence, de mise en commun, d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des acteurs engagés dans les situations évaluées.

En adoptant cette Charte, nous nous inscrivons dans un processus de prise de décision publique ouvert et pluraliste. Nous exprimons publiquement une volonté commune de poursuivre l'ouverture à la société de nos processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation des risques, tout en garantissant la confidentialité des données personnelles et des informations couvertes par les secrets protégés par la loi : secret médical, secret industriel et commercial ainsi que le secret de la défense nationale.

Cette ouverture vise à accroître la qualité de la contribution que nos organismes apportent aux décideurs publics et à la société, c'est-à-dire l'ensemble des catégories d'acteurs concernées ou affectées par les risques pour la santé et l'environnement, aussi bien au plan local qu'au plan national.

Nous prenons à ce titre les engagements suivants. >>



3 engagements pour améliorer nos évaluations à travers un dialogue renforcé avec la société

Pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face, nous nous engageons à :

>> **accompagner les acteurs de la société** dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et prendre en compte leur contribution dans le processus d'évaluation ;

>> **mettre en partage les connaissances** scientifiques disponibles mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses ;

>> **accroître la transparence de nos travaux** en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour les obtenir.



3 engagements pour mettre en œuvre dans nos organismes l'ouverture à la société

Pour réussir cette ouverture, nous nous engageons à poursuivre et amplifier dans nos institutions la démarche de progrès qui vise à :

>> **renforcer la capacité des personnels** de nos organismes à dialoguer avec la société, à prendre part à des démarches participatives d'évaluation et à en animer ;

>> **identifier les ressources nécessaires** à l'implication de la société et **les mobiliser** en concertation avec les commanditaires de l'expertise ;

>> **développer les outils de pilotage** internes de la stratégie d'ouverture et **rendre compte publiquement** des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

7 organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux



Connaître, évaluer, protéger

Cette charte a été adoptée par l'Afsset en octobre 2008

Créée en 2010 de la fusion de l'Afsset et de l'Afssa
>> Établissement public à caractère administratif de l'État, placé sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation
>> 1 380 agents
>> Budget 2016 : 134 M€

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail intervient dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, du travail, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. L'Anses couvre l'ensemble des risques (microbiologiques, physiques ou chimiques) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs ou par son alimentation. L'Agence porte une attention particulière au dialogue avec les acteurs de la société civile.



Créé en 1959
>> Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche, de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Industrie.
>> 1035 salariés en 2015,
>> Produit d'exploitation 2015 : 140 M€

Le Bureau des ressources géologiques et minières est l'établissement public de référence pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il remplit diverses missions : recherche scientifique, expertise, appui aux politiques publiques, recherche partenariale (Institut Carnot), coopération internationale et aide au développement, prévention et sécurité minière, formation supérieure. C'est le service géologique national. Dans le prolongement de ses missions, le BRGM contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en direction de la communauté scientifique, des professionnels, des gestionnaires du territoire et du grand public.



Cette charte a été adoptée par l'Ifsttar en septembre 2011

Créé en 2011 de la fusion de l'INRETS et du LCPC
>> Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de la Recherche
>> 1035 salariés
>> Budget 2016 : 110 M€

L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux conduit des travaux de recherche finalisée et d'expertise dans les domaines des transports, des infrastructures, des risques naturels et de la ville pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et plus largement favoriser un développement durable de nos sociétés. L'Ifsttar privilégie une approche systémique et multidisciplinaire mêlant sciences pour l'ingénieur, sciences de la vie et sciences humaines et sociales qui garantit la prise en compte des aspects technique, économique, social, sanitaire, énergétique, environnemental et humain.



Cette charte a été adoptée par l'Ineris en octobre 2008

Créé en 1990
>> Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Environnement
>> 575 salariés
>> Budget 2016 : 77 M€

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques est l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux. Ses activités de recherche, d'appui aux politiques publiques et ses prestations de soutien aux entreprises contribuent à évaluer et prévenir les risques que les activités économiques font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. La Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise, instance de gouvernance scientifique et sociétale, concrétise la démarche d'ouverture à la société de l'INERIS. Elle se traduit par les INERIS références et des débats avec les parties prenantes.



Cette charte a été adoptée par l'IRSN en octobre 2008

Créé en 2002
>> Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Écologie, de la Recherche, de l'Énergie, de la Santé et de la Défense
>> 1 800 salariés
>> Budget 2016 : 304 M€

Expert public en matière de recherche et d'expertises relatives aux risques nucléaires et radiologiques, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire traite l'ensemble des questions scientifiques et techniques associées à ces risques, en France et à l'international. L'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire, de protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants ainsi que de protection des matières nucléaires, installations et transports à l'égard des actes de malveillance. Il interagit, dans ce cadre, avec les acteurs concernés par ces risques : autorités, exploitants, société civile.



Cette charte a été adoptée par Irstea (anciennement Cemagref) en septembre 2011

Créé en 1981
>> Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche et de l'Agriculture.
>> 1550 salariés
>> Budget 2015 : 109,5 M€

Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, concentre ses recherches sur l'eau, les écotecnologies et l'aménagement des territoires. Sur un modèle de recherche « finalisée », il a pour vocation de répondre aux enjeux environnementaux de notre société. Pluridisciplinaires, tournées vers l'action et l'appui aux politiques publiques, ses activités impliquent un partenariat fort avec les universités et les organismes de recherche français et européens, les acteurs économiques et porteurs de politique publique. L'Institut est labellisé « Institut Carnot » depuis 2006.



Créée en 2016 à partir du regroupement des trois agences sanitaires InVS, Inpes, Eprus et du GIP Adalis
>> Établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle du ministre chargé de la Santé
>> 625 agents, dont le réseau d'intervention en région (Cire)
>> Budget de fonctionnement 2016 : 185 M€

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Trois axes structurent ses missions :
Anticiper : détecter les risques sanitaires pour apporter les éléments de décision à la puissance publique, coordonner le système national de veille et de surveillance.
Comprendre : décrire l'état de santé des populations, les comportements, les risques sanitaires, concevoir les stratégies d'intervention en prévention / promotion de la santé.
Agir : promouvoir la santé, agir sur les environnements, expérimenter et mettre en œuvre les programmes de prévention, répondre aux crises sanitaires.
Sa gouvernance intègre un comité d'ouverture et de dialogue.